

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 28 septembre 2023

Direction Générale des Services – N° 14.06.2023.93

Objet : NPNRU – Autorisation pour le Foyer Stéphanois de racheter le bien sis 50 rue des Oliviers à Cléon, parcelle AH 195, à la place de la ville de Cléon auprès de l’Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) - Approbation

Date de la convocation : 20 septembre 2023

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 26

PRESENTS :

M. Frédéric MARCHE, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI, Sylvie OMONT, MM. Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Yaya SARR, Mme Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mmes Corine PALMENTIER, Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mmes Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE, Clélia DEM.

POUVOIRS :

Madame Fabienne TELLIEZ a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Monsieur David BEAUCOUSIN a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Monsieur Rachid ARBI a donné pouvoir à Madame Hawa HAMIDOU.

Monsieur Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Madame Monique COLOMBOTTI.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Valérie HOULIER.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEFEBVRE.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Stéphane FAUCHE.

ABSENT :

Monsieur Ibrahim DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE : Valérie HOULIER

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5217-2-I 4.
- La Loi n°2003-710 du 1er août 2003 d’orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.
- La Loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.
- Le Décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015 rectifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NPNRU - Autorisation pour le Foyer Stéphanois de racheter le bien sis 50 rue des Oliviers à Cléon, parcelle AH 195, à la place de la ville de Cléon auprès de l'EPFN - Approbation

Date de transmission de l'acte : 02/10/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 02/10/2023

Numéro de l'acte : 14-06-2023-93 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230928-14-06-2023-93-DE

Date de décision : 28/09/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

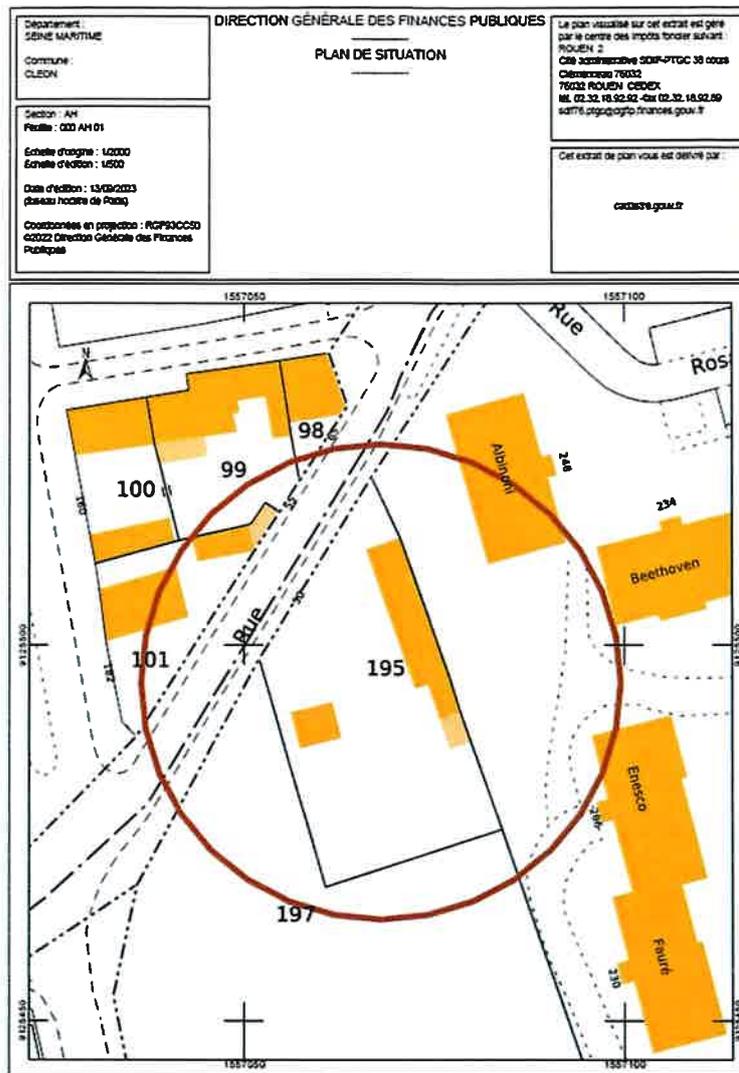
Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.1. Acquisitions

- La délibération de la Ville de Cléon du 13 décembre 2019 validant la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et Fleurs-Feugrais à Cléon et Saint-Aubin-lès-Elbeuf cofinancé par l'ANRU.
- L'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 24 avril 2019.
- L'avis du Comité d'Engagement de l'ANRU du 04 octobre 2021.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 14 septembre 2023.

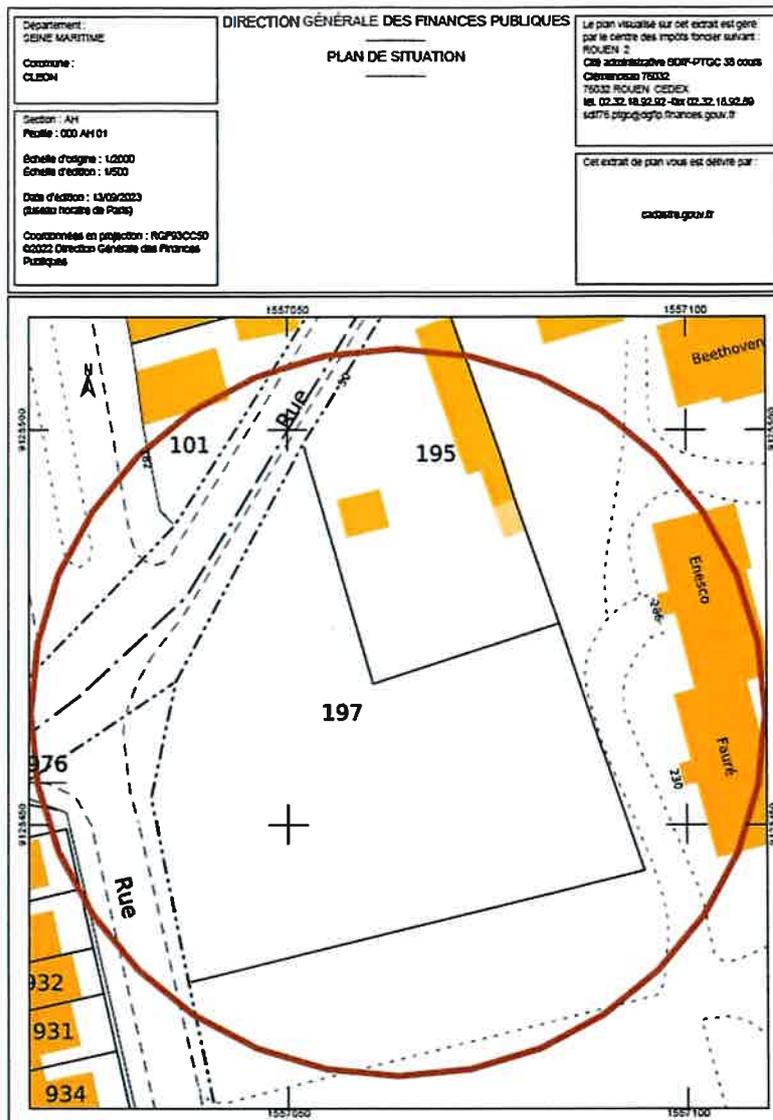
CONSIDERANT :

- Que l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) a acquis le 27 mai 2019, une propriété sise sur le territoire communal au 50 rue des Oliviers, cadastrée section AH numéro 195, pour une contenance de 963 m² dans le cadre de la convention signée entre l'EPFN et la commune du 27 juillet 2018.
- Que le portage du bien arrivera à terme le 27 mai 2024, mais que la ville a décidé de procéder au rachat par anticipation du bien mentionné au vu de la nécessité du calendrier opérationnel du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain sur le secteur de Cléon Nord.

L'adjointe au Maire en charge des Finances, de la Politique de la ville et de l'Aménagement Urbain expose le contenu de l'autorisation sollicitée.



Le bien a vocation à être démolé pour libérer une emprise nécessaire à la réalisation du projet d'habitat du Foyer Stéphanais qui se développera sur la parcelle AH 195 et sur la parcelle voisine AH 197 (terrain nu) propriété de la commune.



Afin de diminuer le prix du foncier de cette opération, la ville de Cléon et le Foyer Stéphanois ont saisi l'EPF Normandie, la Métropole Rouen Normandie et la Région Normandie pour activer le dispositif d'abaissement de charge foncière.

Le dossier est en cours de validation par les instances respectives. Dans ce cas de figure, le bailleur social bénéficiaire du dispositif doit procéder lui-même au rachat du bien en substitution de la collectivité de base.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Foyer Stéphanois à se porter acquéreur de la propriété cadastrée section AH numéro 195, sise 50 rue des Oliviers en lieu et place de la ville de Cléon.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Foyer Stéphanois à se porter acquéreur de la propriété cadastrée section AH numéro 195, sise 50 rue des Oliviers en lieu et place de la ville de Cléon.

Pour copie conforme,

Cléon, le 28 septembre 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHÉ



